



**ARSAC**  
L'ESPRIT MEDOC

# DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS**

---

**AYONS LES  
BONS  
REFLEXES !**





**ÉDITION MARS 2022**  
**Rédaction, conception: Ville d'Arsac**



## **EDITO DE MADAME LE MAIRE**

### **Prévenir & informer**

La sécurité des arsaçaises et arsaçais est une préoccupation majeure des élu(e)s.

Bien que faiblement exposé à des risques majeurs, l'environnement de la commune ne demeure pas moins propice à la surveillance d'événements exceptionnels d'ordre naturel ou technologique.

Le risque zéro n'existe pas, il appartient à chacun d'entre nous d'en être conscient et il est de notre devoir de tout faire pour anticiper et prévoir.

C'est le principal objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.). Ce dossier d'information communale recense les risques majeurs, informe sur l'organisation de l'alerte, les secours, les mesures de sauvegarde et rappelle les conduites à tenir en cas de catastrophe naturelle.

Puisse ce document, vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et mieux les appréhender pour y faire face.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Nadine Ducourtioux  
Maire d'Arsac

LOI N° 2004-811 DU 13 AOÛT 2004 DE MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE.  
« TOUTE PERSONNE CONCOURT PAR SON COMPORTEMENT À LA SÉCURITÉ CIVILE. »

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un danger, aussi appelé aléa, qui menace des personnes, des biens ou l'environnement (enjeux) et qui peut aboutir à une catastrophe.

Le risque majeur se définit par deux caractéristiques : une faible fréquence et une importante gravité.



Aléa

Phénomène ou évènements dangereux d'origine naturelle ou technologique



Enjeux

Personnes, biens matériels ou économiques, environnement pouvant être affectés

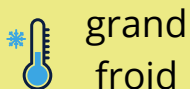


Risques

Rencontre en un même lieu d'un aléa et d'un ou plusieurs enjeux

## LES RISQUES MAJEURS À ARSAC

### Les risques naturels :



grand froid



canicule



inondation



retrait et gonflement des argiles



feux de forêt



tempête



risque sismique

### Les risques technologiques :



risque industriel



transport de matières dangereuses

### Les risques majeurs particuliers :



Risque sanitaire



Menace terroriste



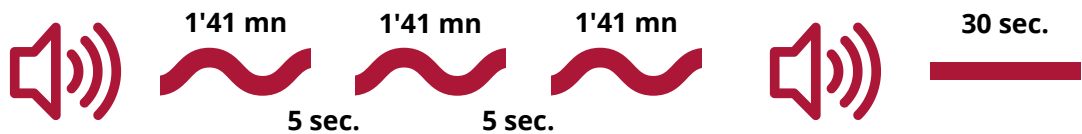
## EN CAS D'ALERTE : Comment suis-je informé(e) ?



**La sirène communale** : La commune est équipée d'une sirène installée sur le toit des locaux des services techniques à proximité de la mairie.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

**Le site internet de la mairie** : [www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)

**La page Facebook de la Mairie d'Arsac** : [@mairiearsac](https://www.facebook.com/mairiearsac)

**L'automate d'appels** : Un enregistrement est nécessaire pour bénéficier de ce service d'envoi de messages écrits ou vocaux sur un téléphone fixe ou portable.

**Les panneaux lumineux** : installés avenue de Ligondras à proximité de l'école élémentaire et Place Camille Godard sur la salle des fêtes.

**Le véhicule mobile d'alerte** : En fonction de l'évènement, un circuit d'alerte référencé dans le PCS est mis en œuvre avec des élus et un véhicule sonorisé.

**Les sites nationaux** : <https://vigilance.meteofrance.fr>  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>



**La radio** : **France Bleu Gironde : 100.1 FM**  
**France Inter Bordeaux : 89.7 FM**

### Niveaux de risque Météo France

#### Niveau 4

Une **vigilance absolue** s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

#### Niveau 3

**Soyez très vigilants.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

#### Niveau 2

**Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux ) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

#### Niveau 1

**Pas de vigilance** particulière.



## PRESENTATION DE LA COMMUNE :

La Commune d'ARSAC se situe à 25 km de Bordeaux, sur la rive gauche de la Gironde, aux confins du Haut Médoc Viticole et de la forêt des Landes Girondines.

Elle est traversée par la RD 1215 sur l'itinéraire Bordeaux-Le Verdon.

Superficie de 32,6 km<sup>2</sup>.  
Population 3634 habitants  
(source INSEE 2018)

Les communes limitrophes sont : Margaux-Cantenac, Labarde, Macau, Le Pian-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Avensan.

Accès de la Rocade  
Sortie N°7 ou 8



La couverture végétale est constituée essentiellement par la **forêt** (forêt mixte ou forêt de pins maritimes). L'Est de la commune est en grande partie consacré à la **culture de la vigne** 350 ha exploités.

### Deux cours d'eau principaux :

La Jalle de la **Laurina** traverse le territoire communal.

Le ruisseau de la **Louise** en limite communale avec Avensan.

### Carrières abandonnées : gravière de Pet de Caillon

Trois établissements sont référencés en qualité d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) :

GSE : Activité de stockage de vins, ZA de Chagneau.

BMZ autocasse : Récupération de déchets triés, ZA de Chagneau.

Déchetterie CDC médoc Estuaire : Collecte de déchets.

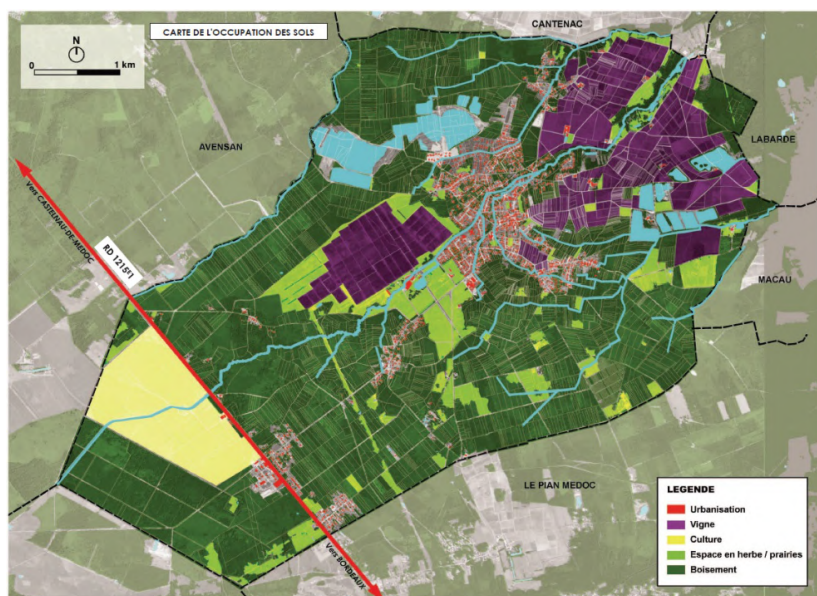
### Quelques évènements majeurs à Arsac :

Type d'événement	Début	Fin	Arrêté du	Sur le J.O. du
Inondations et coulées de boue	02/05/2020	11/05/2020	16/06/2020	10/07/2020
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006
Feu de forêt: environ 30ha détruits Protection habitations et évacuation du collège	28/03/2002	28/03/2002		
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/08/1992	09/08/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	16/06/1988	16/06/1988	24/08/1988	14/09/1988
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

# LES RISQUES NATURELS



# RISQUES NATURELS - Les feux de forêt



Massif forestier : 45% du territoire communal.  
De nombreuses habitations se trouvent à proximité de parcelles forestières.

La commune ne fait pas l'objet d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt.

## QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et dont une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Généralement, la période la plus propice aux feux de forêt s'étend du mois de mars au mois de septembre. Ses origines sont diverses : naturelle (la foudre) ; humaine (intentionnelle, accidentelle) ; structurelle (transport d'électricité, voie ferrée, ...)

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

Le développement d'un feu de forêt peut affecter plusieurs éléments :

**Personnes** : Intoxication, brûlure, décès, traumatisme psychologique.

**Biens** : Perte d'une habitation, d'un local commercial, industriel, financière (sylviculture)

**Environnement** : Pollution atmosphérique, destruction de la végétation, ...

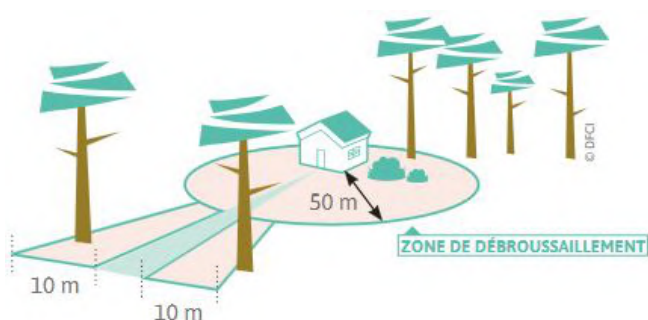
## LA PRÉVENTION DU RISQUE FEUX DE FORÊT :

**Le débroussaillage**: Cette action consiste à réduire la végétation pour diminuer la densité de végétation autour des habitations et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

**-50 m aux abords des constructions,**

**-10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.**



Cf. Plaquette DFCI



# RISQUES NATURELS - Les feux de forêt

## INTERDICTION INCINERATION DES DECHETS VERTS

[Cf. Plaquette DFCI](#)

Dans notre massif, le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Au-delà des risques d'incendie, le brûlage de ces déchets émet de nombreux polluants dont des particules et des gaz particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé.

Attention, les incinérateurs de jardin ne sont pas autorisés et polluent également.

## Accès au massif forestier règlementé

### ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

- faible* ● DU 01/10 AU DERNIER JOUR DE FÉVRIER
- moyen* ● DU 01/03 AU 30/09, PRUDENCE
- élevé* ● TOUT VÉHICULE À MOTEUR INTERDIT DE 14H À 22H
- très élevé* ● PROMENADES À PIED OU À VÉLO INTERDITES
- exceptionnel* ● CIRCULATION INTERDITE SUR LES ROUTES LES PLUS EXPOSÉES

## ACTIONS DE PRÉVENTION

L'association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie en partenariat avec les services municipaux, assure l'entretien et l'accessibilité des pistes et des points d'eau (mise aux normes de pistes, débroussaillage).

En période à risque, la surveillance du massif forestier est assurée par le SDIS au moyen des tours de guet. Cette surveillance est renforcée par des visites de secteur.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Gouvernement.fr : [RISQUES](#) - DFCI Aquitaine : [DFCI](#)

Préfecture de la Gironde : [Dossier Départemental des Risques Majeurs](#)

Préfecture de la Gironde : [Règlement interdépartemental de protection de la forêt](#)

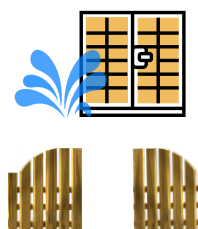
## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

-  Se mettre à l'abri
-  Écouter la radio France Bleu Gironde 100.1 FM
-  Respecter les consignes

Si le feu de forêt est proche de votre habitation:

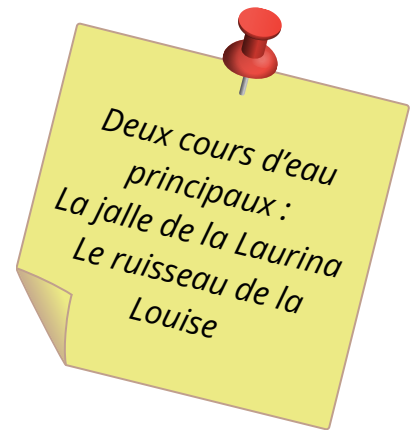
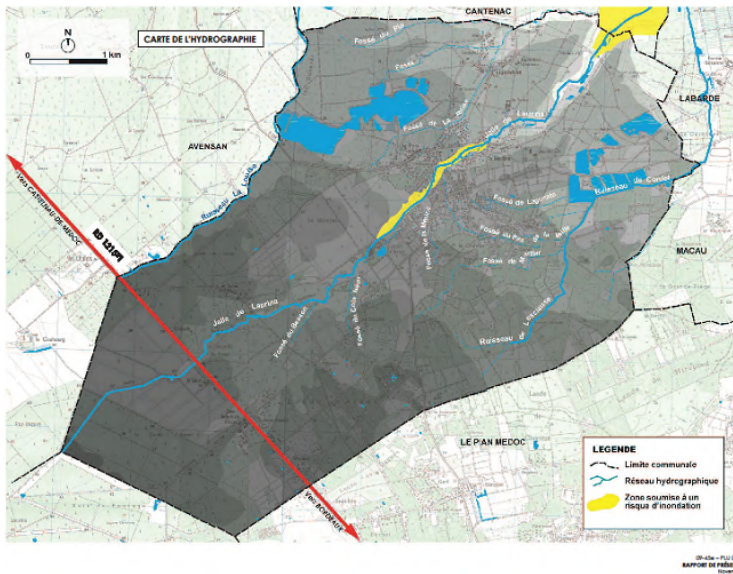


**Informez les pompiers 18 ou 112**  
**Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur**  
**Ouvrez le portail de votre terrain**  
**Fermez et arrosez les ouvertures**  
**Occluez les aérations avec des linges humides**





# RISQUES NATURELS - Les inondations



La commune d'Arsac fait l'objet d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes phréatiques...) et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipement et d'activités.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des phénomènes rapides. Dans les zones urbanisées, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers dans la zone inondée, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent plus importants que les dommages directs et peuvent concerner des activités situées en zone non inondée (rupture d'approvisionnement des entreprises, salariés ne pouvant se rendre à leur travail ...).

## LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION :

L'information préventive est indispensable afin que le citoyen accède à la connaissance des zones inondables.

La maîtrise de l'urbanisation est un levier important de réduction des dommages en cas d'inondation. Elle s'appuie notamment sur le PPRI.



# RISQUES NATURELS - Les inondations

## L'entretien des cours d'eau et fossés :

Tout propriétaire se doit d'assurer un entretien régulier pour maintenir ou rétablir le cours d'eau ou fossé dans sa largeur et sa profondeur naturelle. Ces obligations sont fixées par le code de l'environnement article L.215-14.

Information préventive : site vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Gouvernement.fr : [RISQUES](#)

Préfecture de la Gironde : [Dossier Départemental des Risques Majeurs](#)

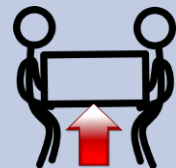
Vigicrues : [VIGICRUES](#)

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

<b>1</b> 	Se mettre à l'abri	<b>2</b> 	Écouter la radio France Bleu Gironde <b>100.1 FM</b>	<b>3</b> 	Respecter les consignes
--	--------------------	--	--	--	-------------------------



S'informer des risques



Mettre en hauteur les objets sensibles



Se réfugier en point haut

Couper le courant électrique



Ne vous engagez pas sur une voie immergée

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# RISQUES NATURELS - Les tempêtes

## QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

D'une façon générale, du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies, vagues) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

### Humaines :



Il s'agit de personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences du phénomène, le risque pouvant aller de la blessure légère au décès.

On notera que, dans de nombreux cas, un comportement imprudent et/ou inconscient est à l'origine des décès à déplorer : une personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou en véhicule, pour aller à son travail ou chercher son enfant à l'école, un homme qui monte sur son toit pour redresser son antenne TV ou remettre des tuiles, etc

### Économiques :



Les destructions ou dommages portés aux édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles ou de transport, ainsi que l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien) peuvent se traduire par des coûts, des pertes ou des perturbations d'activités importants.

Par ailleurs, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique subissent à chaque tempête, à des degrés divers, des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire de la vie économique.

### Environnementales :



Parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique), on peut distinguer celles portées par effet direct des tempêtes (destruction de forêts par les vents, dommages résultant des inondations, etc.) et celles portées par effet indirect des tempêtes (pollution du littoral plus ou moins grave et étendue consécutive à un naufrage, pollution à l'intérieur des terres par suite des dégâts portés aux infrastructures de transport, etc.).

# RISQUES NATURELS - Les tempêtes

## LA PRÉVENTION DU RISQUE TEMPÊTE :

Ces mesures reposent en particulier sur la prévision des phénomènes tempétueux. La prévision météorologique est une mission fondamentale confiée à Météo-France.  
Ces mesures reposent également sur l'information de la population exposée (site internet de la mairie : <https://www.arsac.fr/> ), et sur des mesures d'ordre constructives (PLU).

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

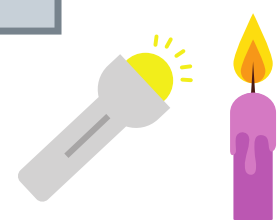
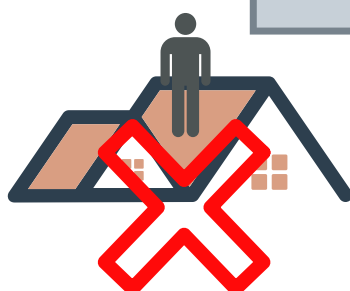
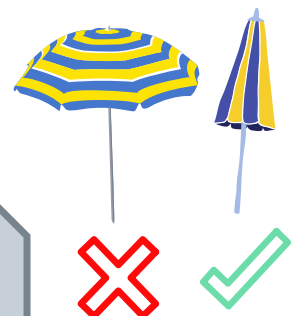


**Restez chez vous**

**Rangez ou fixez les objets sensibles**

**N'intervenez en aucun cas sur les toitures**

**Prévoyez des moyens d'éclairage de secours**







# RISQUES NATURELS - Les séismes



Notre commune est située en zone 1 / 5 niveaux : sismicité très faible

## QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

### Humaines :



Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes induits (mouvements de terrain, tsunamis, etc.).

### Économiques :



Un séisme et ses éventuels phénomènes induits peuvent engendrer la destruction ou l'endommagement des habitations, des outils de production (usines, bâtiments d'entreprises, etc.), des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées, etc.), des réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, du patrimoine, causant des pertes matérielles directes et des perturbations importantes de l'activité économique.

### Environnementales :



Un séisme peut engendrer des pollutions importantes des milieux naturels liées à la rupture d'équipements industriels (stockage d'hydrocarbures déversés en mer, stations d'épuration détruites...).

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

1		Se mettre à l'abri	2		Écouter la radio France Bleu Gironde 100.1 FM	3		Respecter les consignes
---	--	--------------------	---	--	---	---	--	-------------------------

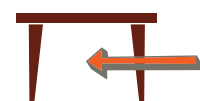


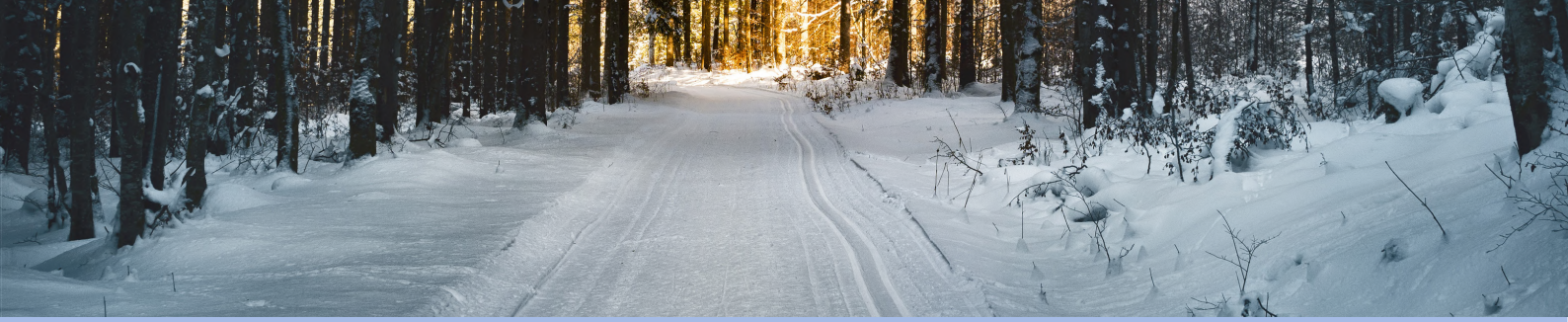
Rester où vous vous trouvez

Se mettre sous un meuble solide

S'éloigner des fenêtres

Se protéger la tête





# RISQUES NATURELS - Grand froid



## QU'EST-CE QUE LE RISQUE GRAND FROID ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

### Humaines :



En matière de santé humaine le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer en aggravant des pathologies déjà présentes.

Ce risque peut-être amplifié pour les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes sans abri).

Les conséquences directes du froid sur la santé sont de deux ordres : l'hypothermie et les engelures.

### Économiques :



Les périodes de grand froid provoquent le gel de nombreuses canalisations pouvant ainsi compromettre l'alimentation en eau des habitations mais aussi l'évacuation des eaux usées, suite à leur cassure ou à la formation de bouchon de glace.

Ces épisodes climatiques, lorsqu'ils sont accompagnés d'humidité, entraînent la formation d'épais couches de glace (le givre opaque) sur les poteaux et réseaux filaires. Ainsi, les ruptures d'alimentation en électricité et/ou téléphonie sont fréquentes et peuvent toucher de larges secteurs géographiques, et un grand nombre de personnes.

### Environnementales :



Des vagues de froid extrême peuvent avoir des répercussions sur la faune et la flore de la région.

## LA PREVENTION DU RISQUE GRAND FROID :

La surveillance et la prévision des phénomènes concourent au déclenchement de la procédure Vigilance Météo.

Ces informations sont accessibles sur le site internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com/>.



# RISQUES NATURELS - Grand froid

## LA MISE EN OEUVRE DU PLAN GRAND FROID:

### Le plan Grand Froid



Durée :  
au moins 2 jours  
Veille saisonnière :  
du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars

### Les niveaux de vigilance déclenchés par les préfets

1	2	3
«Temps froid»	«Grand froid»	«Froid extrême»
positive (jour) ☀️	négative (jour) ☀️	négative (jour) ☀️
de 0 à -5°C (nuit) 🌙	de -5°C à -10°C (nuit) 🌙	inf. à -10°C (nuit) 🌙

## Ce dispositif a pour objectifs de :



Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.



Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ:

### À NE PAS FAIRE :

- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

### À FAIRE :

- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés).

### SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

### SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT

- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer.

# RISQUES NATURELS - Canicule



## QU'EST-CE QUE LE RISQUE CANICULE ?

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, cela correspond globalement à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

### Humaines :



L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Le corps humain peut voir ses capacités de régulation thermique dépassées et devenir inefficaces. Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

Les conséquences directes d'une forte chaleur sur la santé sont de deux ordres : la déshydratation et le coup de chaleur.

### Économiques :



La trop forte température des masses d'eau (cours d'eau, mers, ...) et/ou les étiages trop sévères peuvent entraîner l'arrêt des centrales nucléaires par manque d'efficacité du refroidissement des réacteurs. Ces arrêts peuvent se prolonger, entraînant un défaut d'alimentation en électricité pouvant s'étaler sur plusieurs jours. À ce moment, la surconsommation électrique due à l'usage intensif des climatiseurs peut entraîner un déséquilibre brutal de l'offre et de la demande, déséquilibre pouvant entraîner des perturbations sur le réseau de distribution.

### Environnementales :



De fortes chaleurs, associées à des hautes pressions atmosphériques, peuvent entraîner une pénurie d'eau (mais aussi d'eau potable), des sécheresses estivales pouvant avoir des conséquences graves sur l'homme et son environnement (faune, flore, agriculture, nappe phréatique...)

## LA PREVENTION DU RISQUE CANICULE :

La surveillance et la prévision des phénomènes concourent au déclenchement de la procédure Vigilance Météo. Ces informations sont accessibles sur le site internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com/>

# RISQUES NATURELS - Canicule

Les prévisions météorologiques permettent de déterminer le niveau de vigilance du plan canicule :



**INFORMATION** **#CANICULE**

La plateforme téléphonique d'information «canicule»

**0800 06 66 66**

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Un numéro de téléphone permet d'obtenir des informations sur le risque canicule.

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

**INFORMATION** **#CANICULE**

**En période de canicule : quels sont les signaux d'alerte ?**

- Crampe
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre > 38°
- Vertiges ou nausées
- Propos incohérents

**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

# Le Saviez-vous ?

Il existe une vingtaine de plans et autant de déclinaisons spécifiques. Ils se distinguent en deux grandes catégories : les plans nationaux et les plans territoriaux.

## Les plans nationaux

Les plans gouvernementaux ont pour objectif d'organiser la mise en œuvre des actions de l'État face à des risques et menaces d'envergure nationale en liaison avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les citoyens.

Élaborés sous l'égide du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), ils sont des outils d'aide à la décision pour les plus hautes autorités de l'Etat. En cas de crise majeure, ils facilitent la coordination de l'action des différents ministères concernés avec les partenaires extérieurs ainsi que la centralisation de la conduite de la crise sous l'égide de la cellule interministérielle de crise (CIC). Cette organisation permet au Premier ministre d'exercer, en lien avec le Président de la République, sa responsabilité dans la conduite de crise.

Étant donné le niveau de la menace terroriste, un ensemble de plans fonctionnant en complémentarité, les plans de la famille Pirate, a été élaboré afin d'optimiser les capacités d'action de l'État et de ses partenaires. Par ailleurs, des plans spécifiques répondent à des risques sanitaires, naturels ou technologiques identifiés, tels que les pandémies ou les accidents nucléaires et radiologiques.

## Les plans territoriaux

Lorsqu'ils sont destinés à être mis en œuvre au niveau territorial les plans nationaux font l'objet d'une déclinaison adaptée aux caractéristiques locales, au niveau de la zone de défense et de sécurité, voire du département. Par ailleurs il existe plusieurs dispositions mises en place au niveau local sous l'égide des différents ministères destinés à gérer des situations d'urgence et les risques du quotidien.

**Mairie d'Arsac**  
**12 avenue Ligondras**  
**33460 ARSAC**  
**05 56 58 82 23**  
**mairie@arsac.fr**

Le lundi de 14h30 à 18h  
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h  
Le samedi de 9h30 à 12h

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES





# RISQUES TECHNOLOGIQUES - Risque industriel



Image : Google maps

Ce risque est présent à Arzac en raison de la situation géographique de l'entreprise YARA à Ambès (classée SEVESO « seuil haut »).

Le projet du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de cette industrie détermine une zone incluant notre commune dans le cadre d'une fuite de produit toxique avec stratégie grand périmètre.

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

## LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

### Humaines :



Il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, chez elles, sur leur lieu de travail, etc. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. Le type d'accident influe sur le type des blessures.

### Économiques :



Un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises, le patrimoine, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique, les routes ou les voies de chemin de fer voisines du lieu de l'accident peuvent être détruits ou gravement endommagés.

### Environnementales :



Un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et de la flore, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution d'une nappe phréatique par exemple).



# RISQUES TECHNOLOGIQUES - Risque industriel

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

-  **1** Se mettre à l'abri
-  **2** Écouter la radio France Bleu Gironde **100.1 FM**
-  **3** Respecter les consignes



**Si un nuage toxique vient vers vous,  
s'éloigner selon un axe  
perpendiculaire au vent  
pour trouver un local où se confiner**

**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**

**Se confiner**

**Ne pas téléphoner sauf si urgence vitale**





## RISQUES TECHNOLOGIQUES - Transport de matières dangereuses

Sur le territoire communal, le transport de matières dangereuses est effectué par voie routière. Compte tenu du caractère diffus et du peu d'informations sur le transport routier, l'ensemble de la commune constitue une zone à risque.

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?

Le risque transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime ou fluviale.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine deux effets :

1. L'**effet primaire**, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) ;
2. Les **effets secondaires** (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

### LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS :

#### Humaines :



Il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.

#### Économiques :



Les conséquences d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les réseaux d'eau, téléphonique, électrique, les voies de chemin de fer, le patrimoine, etc. peuvent être détruits ou gravement endommagés. Ce type d'accident peut entraîner des coûts élevés, liés aux fermetures d'axes de circulation ou à leur remise en état.

#### Environnementales :



Un accident de TMD a en général des atteintes limitées sur les écosystèmes (la faune et la flore n'étant détruites que dans le périmètre de l'accident), hormis dans le cas où le milieu aquatique serait directement touché (par exemple en cas de déversement dans un cours d'eau). Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».





## RISQUES TECHNOLOGIQUES - Transport de matières dangereuses

### LA PREVENTION DU RISQUE TMD :

Une réglementation rigoureuse encadre cette activité avec notamment :

La formation des personnels de conduite

La conception des citernes avec contrôles techniques périodiques

Des règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires)

La réglementation de la signalisation et de l'étiquetage des véhicules routiers.

Connaître la signalisation des TMD :

Signalisation orange sur laquelle on peut lire deux numéros correspondants :

Au Numéro d'identification du danger lié au produit.

Au numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné.



Plaque-étiquette annonçant le type de danger



Signalisation TMD : [Cliquer ici](#)

### LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ :

<b>1</b> 	<b>2</b> 	<b>3</b> 
Se mettre à l'abri	Écouter la radio France Bleu Gironde 100.1 FM	Respecter les consignes



**Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit**

**Quitter la zone de l'accident**

**Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner**

**Aérer le local à la fin de l'alerte**



# L'organisation en cas d'urgence

## Les plans de secours

### PLAN D'OPERATION INTERNE (POI)

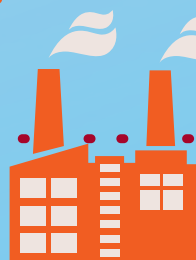
Il est établi par l'exploitant afin de gérer, avec l'aide des services de secours, une situation accidentelle circonscrite au site industriel.

### PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Il est établi par les services de la préfecture afin de gérer l'ensemble des moyens permettant l'intervention sur un accident majeur dépassant les limites de l'établissement.

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

C'est une déclinaison à l'échelle de la commune de l'organisation, de l'alerte et de l'intervention des secours face à tous types de risques même mineurs.



### PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

C'est un plan d'organisation interne mis en place par le chef d'établissement scolaire ou le directeur de l'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un évènement majeur.

### PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

La préparation de la gestion de crise incombe également à chaque citoyen. C'est à chacun d'entre nous d'y réfléchir. C'est à vous de l'établir.

*Pour limiter les conséquences d'un accident, les collectivités adaptent leurs Plans Locaux d'Urbanismes (PLU). Des restrictions d'usage des sols en matière d'habitations, d'Etablissements Recevant du Public (ERP) et d'infrastructures.*

*A cet effet, les Plans de Préventions de Risques Technologiques (PPRT) ont pour objectif de définir les règles d'urbanisme autour des sites SEVESO seuil haut.*

# LES RISQUES MAJEURS PARTICULIERS





## RISQUES PARTICULIERS - Risque sanitaire

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE SANITAIRE ?

C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux : virus (Ébola, pandémie grippale, Covid-19...), bactéries, parasites, épizootie.

### LA PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX :

La prévention du risque repose en particulier sur l'adoption de gestes simples :



Pour en savoir plus : [cliquer ici](#)



## RISQUES PARTICULIERS - Risque sanitaire

### LA PREVENTION DU RISQUE EPIZOOTIE :

Ce mot décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes.

### Les bons réflexes :



**Evitez de manipuler des animaux malades ou mort**  
**Se laver systématiquement les mains après contact avec des animaux**  
**Tenez-vous informer des règles à suivre autour des zones touchées**



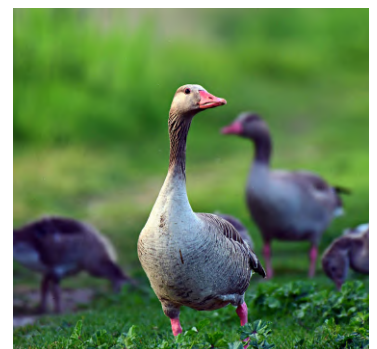
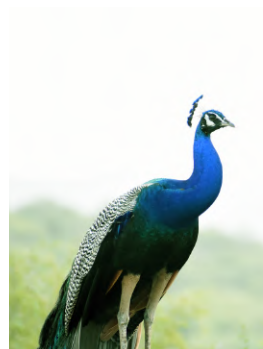
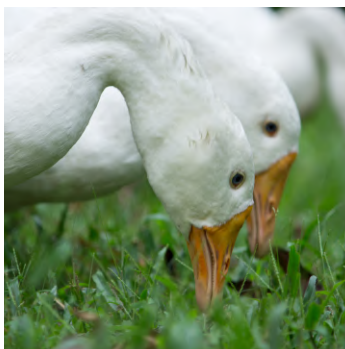
Pour en savoir plus : [cliquer ici](#)

### DECLARATION DE DETENTION D'OISEAUX :

L'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire détermine dans son article 1er que : «Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté », sauf les oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau.

Lien arrêté : [ici](#)

Lien document de déclaration : [ici](#)





# RISQUES PARTICULIERS - Menace terroriste

## QU'EST-CE QUE LE TERRORISME ?

C'est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation ou un individu pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

## LE PLAN VIGIPIRATE :

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme puisqu'il associe toutes les parties prenantes: l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

Il se caractérise par trois niveaux de risques associant des mesures différentes :



Pour en savoir plus : [ici](#)

## Les bons gestes :

### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barriquez-vous

2 Éloignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON** abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

**3/ ALERTE**  
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

**VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www.encasdataaque.gouv.fr](http://www.encasdataaque.gouv.fr)



# INFORMATIONS PRATIQUES





# Préparer son KIT d'URGENCE

Soyez acteur de votre sécurité en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)

Lien plaquette PFMS : [ici](#)

## REALISER SON KIT D'URGENCE :



### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus : [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)



GOUVERNEMENT.fr

 <p><b>EAU</b> Six litres par personne en petites bouteilles</p>	 <p><b>OUTILS DE BASE</b> Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...</p>
 <p><b>NOURRITURE DE SECOURS</b> consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.</p>	 <p><b>LAMPE DE POCHE</b> avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)</p>
 <p><b>BOUGIES</b> avec allumettes ou briquet</p>	 <p><b>RADIO</b> avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle</p>
 <p><b>TROUSSE MÉDICALE</b> de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrapp, paracétamol, anti diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours</p>	 <p><b>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON</b> pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>
 <p><b>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE</b> pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route</p>	 <p><b>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ</b> ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>
 <p><b>UN TÉLÉPHONE PORTABLE</b> avec batterie chargée</p>	 <p><b>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</b></p>



# INFORMATIONS UTILES

<p><b>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</b></p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p><b>15 SAMU</b></p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p><b>17 POLICE SECOURS</b></p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p><b>112</b></p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p><b>18 SAPEURS-POMPIERS</b></p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p><b>114</b></p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>

## S'informer :

Mairie : 05.56.58.82.23

[www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)

[www.facebook.com/MairiedArsac](https://www.facebook.com/MairiedArsac)

Radio : France Bleu Gironde : 100.1 Mhz

MétéoFrance : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

[Risques Page d'accueil | Gouvernement.fr](http://Risques Page d'accueil | Gouvernement.fr)

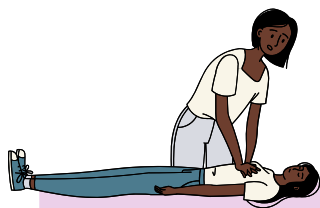


## INFORMATIONS UTILES

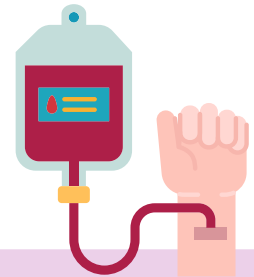
### RECAPITULATIF DES BONS REFLEXES



**Se mettre à l'abri**  
**Se tenir informé**  
**Respecter les consignes**  
**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**  
**Limiter l'usage du téléphone**



### DEVENEZ CITOYEN ACTEUR



**En donnant votre sang**  
**En se formant aux premiers secours**  
**En rejoignant une association agréée de sécurité civile, SDIS**  
**En sensibilisant son entourage aux bonnes pratiques**





# INFORMATIONS UTILES



## SERVICE DE DIFFUSION AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS EN CAS D'URGENCE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des actions de protection des populations, la commune d'Arsac propose un service d'envoi de message vocal et/ou écrit en cas d'évènement majeur (tempête, inondation, ...) après déclenchement d'une alerte par le maire ou son représentant.

Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire sur la liste de diffusion de l'automate d'appels en complétant le coupon-réponse ci-dessous.

*Vous pouvez, à tout moment, modifier ou retirer vos coordonnées. Il suffira de nous prévenir de tout changement (numéros, adresse...) afin de permettre l'actualisation de la liste de diffusion.*



Nom, prénom : .....

Adresse:.....

Téléphone mobile 1: .....

Téléphone mobile 2: .....

Téléphone fixe: .....

J'autorise la mairie d'Arsac à intégrer mes coordonnées téléphoniques dans la liste de diffusion d'appels automatiques.

Date:

Signature:

Coupon à retourner sous pli à la mairie d'Arsac, 12 avenue de Ligondras  
33460 ARSAC

Ne pas jeter sur la voie publique

Cette démarche peut également être réalisée sur [www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)



**Mairie d'Arsac**  
**12 avenue Ligondras**  
**33460 ARSAC**  
**05 56 58 82 23**  
**mairie@arsac.fr**

Le lundi de 14h30 à 18h  
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h  
Le samedi de 9h30 à 12h